

1. SUIVI DES OBSERVATIONS REGISTRE

No./Date	NOM	Localisation	Résumé	Thème
R1 13/09/21	M. RIBARD	La Robinière/La Croix des Buttes	-Anticipation et mesures contre les nuisances occasionnées par l'aménagement de l'OAP. -Densification raisonnable.	OAP
R2 29/09/21	Mme BONAMI	La Robinière Mitoyen côté plantation d'arbres de haute tige	-Y a-t-il une limite de densité prévue ? -Y a-t-il une rue susceptible de longer notre terrain ? -si des logements sont construits le long de notre terrain, leurs jardins longeront-ils notre clôture ? (Attention particulière vis-à-vis de la piscine). -le projet prévoit-il des plantations séparatives des limites de propriétés latérales ? ou des constructions de murs ?	OAP
R3 29/09/21	M. & Mme BAZERQUE	Le Bois Chef	-Recommande la mise en sens unique de la rue de la Clairière pour sa sécurisation et la limitation des nuisances liées à la circulation pour les riverains. -L'identification des linéaires commerciaux protégés inclus des maisons d'habitation sans usage commercial.	OAP Centre Bourg
R4 29/09/21	M. 1 Mme LERAY	La Courbe	-Détails de l'aménagement : limites séparatives. -Attention à la prise en compte de la conduite d'eau des maraichers qui traverse toute la parcelle et alimente des riverains.	OAP
R5/E6 12/10/21	Mme BARBIER	Association TERRES ET RIVIERES	-L'association demande une concertation avec la population au sujet de l'aménagement, suivie d'une enquête publique car la proposition du paragraphe n'indique aucun cadre juridique réglementaire. -Nous demandons une végétalisation des exploitations maraîchères, la conservation des haies, boisements existants et l'arrêt d'installation de GAP et autres serres. + mail E6	GAP

No./Date	NOM	Localisation	Résumé	Thème
R6 15/10/21	M. et Mme FLEURANCE Mme CANGIANO Mme GAUTIER M. et MME LEFEVRE	Rue du Vignoble	Demande d'annulation de l'OAP des 3 Moulins.	HS
R7 15/10/21	M. et Mme JAMIN	Rue de la Clairière	-quel est le nombre de logements réellement envisagé ? -hauteur des habitations et localisation ? -sécurisation de la rue de la Clairière ?	OAP
R8 15/10/21	Mme PRAUD	Rue de Bretagne	-La requérante est défavorable au projet d'urbanisation de la Robinière aux motifs suivants : . Existence de sites constructibles présentant plus d'avantages pour les futurs résidents (situation plus proche du bourg, transports en commun), . Site de la Robinière présentant différents inconvénients : moins proche du bourg que d'autres sites possibles, bordé d'une route à grande circulation, pas de transport en commun à proximité, proximité de la zone artisanale déjà dénoncée pour ses nuisances par les résidents actuels. -Elle recommande : . D'élaborer des projets communaux pour attirer de nouvelles entreprises afin d'offrir plus d'emplois sur place et éviter de transformer la commune en « cité dortoir », . De mieux organiser les transports en commun pour limiter les nuisances liées au trafic, notamment par une navette vers la gare de Thouaré permettant une liaison rapide avec Nantes.	OAP

No./Date	NOM	Localisation	Résumé	Thème
R9 15/10/21	M. SAVIN	Impasse du Bois Nouveau	Des mesures de sécurisation sont-elles envisagées pour contrer la vitesse excessive constatée sur la rue de la Clairière ainsi que des aménagements prévus pour limiter les nuisances liées à l'augmentation du trafic qu'engendrera l'urbanisation de la Robinière.	OAP

2.SUIVI DES OBSERVATIONS COURRIEL ANTERIEUR A L'EP

No.	Date/ heure	Nom	Résumé	Thème	Date Réponse	Réponse
-1	07/09/ 21 14H02	Margaux MESSE Margaux.messe@gmail.com	Fait construire une maison dans la Petite Courbe : -problème de clôture. -problème d'interdiction de clôturer devant maison.	Dossier EP	09/09/21 CCSL	-rappel des dates de l' EP. -indique que questions hors de l' objet de la modification. Renvoie au règlement sur clôture. -donne lien pour info. -info sur PLUi.
-2	09/09/ 21 9h26	Elodie PROD'HOMME eloguilla@gmail.com	Problème d'éclairage, de signalétique, de sécurité, de passage piéton, d'arrêt bus, de piste cyclable, pour collégienne prenant car tôt le matin.	HS	09/09/21 CCSL	-rappel dates de l' EP. --indique que pas questions hors de l'objet de la modification . -transmet demande à la commune. - info aménagement OAP Robinière, route du Fleuve.

➤ 2 courriels non pris en compte compte-tenu de la réception hors période officielle de l'enquête

3. SUIVI DES OBSERVATIONS COURRIELS PENDANT L'EP

No./Date	Nom	Observations/Résumé	Thème
E1 13/09/21 13h28	Ludivine LE DEAN Lu_castagnette56@hotmail.com	La page 22 n'est pas du tout lisible de la notice annexe et je souhaite en prendre connaissance.	Dossier d'enquête CCSL : changement de la page 22 pour une meilleure lisibilité.
E2 17/09/21 13h47	Adeline RIAND Adeline.riand@ac-nantes.fr	Demande de changement de zonage de parcelle pour une ouverture à l'urbanisation.	HS
E3 19/09/21 16h55	Valérie ROMAIN Valerie.romain@gmail.com	-Demande les dispositions prévues quant au bruit et trafic supplémentaires générés sur D115 par l'ouverture à l'urbanisation de La Robinière. -Préconise de dérouter le trafic sur D215 qui n'a pas d'habitations en bordure de route.	OAP
E4 20/09/21 17h11	Adeline RIAND Rian.adeline@ac-nantes.fr	Demande changement zonage parcelle pour la remettre constructible tel que l'était dans le précédent PLU.	HS
E5 28/09/21 8h14	Mathieu BOUYER Boubou44_@live.fr	Demande d'aménagements routiers, piétonniers et cyclables route du fleuve pour sécuriser les lieux avec l'augmentation du trafic liée à l'urbanisation de la Robinière.	OAP
E6/R5 10/10/21	Brigitte BARBIER b.barbier47@laposte.net	-Accuse la définition de règles qualitatives relatives à l'intégration paysagère des grands abris plastiques (GAP) trop	GAP

No./Date	Nom	Observations/Résumé	Thème
20H55	Association TERRES ET RIVIERES	souples pour laisser perdurer et développer une agriculture non respectueuse de l'environnement. - Problème de référence à des règles non clairement identifiées en l'espèce. -Préconise le développement d'une agriculture bio, plus respectueuse de l'environnement.	
E7/C1 12/10/21 19H02	M. LUCAS Jcl.lucas@orange.fr	Rue de la Clairière : -nuisances pendant l'aménagement de la zone, -nuisance de trafic induit après aménagement.	OAP
E8 15/10/21 9h54	Antoine THIBERGE Antoine.thiberge@maraichersnantis.fr Philippe RETIERE , Pdt de la Fédération des maraichers nantais	-Favorable à la modification du règlement du PLU de SJDC pour une meilleure insertion paysagère des GAP. -Invite à inciter les porteurs de projets maraichers du territoire à se rapprocher de la Fédération où une équipe dédiée pourra les conseillers et organiser une réunion de présentation du préprojet aux collectivités, associations et services instructeurs. -Demande l'introduction d'une obligation de réaliser une étude d'intégration paysagère des GAP sans toutefois aller plus loin dans les obligations pour garder une certaine souplesse dans les aménagements.	GAP

A Carquefou, le 12.11.2021

Aude VOUZELLAUD , Commissaire enquêtrice